

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. DES ENSEIGNANTS ARRÊTÉS POUR AVOIR FAIT GRÈVE

**Les anciens président et vice-présidente de l'Association des enseignants de Bahreïn (BTA) sont détenus depuis fin mars. Ils risquent maintenant d'être jugés et Amnesty International pense qu'il est possible qu'ils soient des prisonniers d'opinion.**

**Jalila al Salman, Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb** et plusieurs autres membres du comité de direction de la BTA ont été arrêtés en mars et avril 2011. Si leurs collègues ont été relâchés, Jalila al Salman et Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb ont été jugés le 15 juin devant le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale (une juridiction militaire), pour avoir notamment « incité à la haine envers le régime », « appelé au renversement et au changement de régime par la force », « appelé les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école » et « appelé les enseignants à cesser le travail et à participer à des grèves et des manifestations ». Après deux autres audiences, les 22 et 29 juin, le dossier a été transmis à un tribunal civil et le procès ajourné jusqu'à nouvel ordre.

Le 29 mars, plus de 40 agents de sécurité ont fait une descente chez Jalila al Salman, à Manama. Celle-ci aurait été emmenée à la Direction des enquêtes criminelles (CID), à Manama, où elle est restée environ une semaine pendant laquelle elle a été battue, notamment avec des objets, et maintenue à l'isolement. Elle aurait été remise aux mains des militaires, qui l'ont détenue pendant environ deux mois, avant d'être transférée vers un centre de détention à Issa, à Bahreïn, où elle est encore. Ses proches ignoraient où elle se trouvait jusqu'à peu de temps après son transfert vers le centre de détention d'Issa ; ils n'ont été autorisés à aller la voir qu'à deux reprises. La seconde visite a eu lieu le 16 juillet sous très haute surveillance.

Amnesty International a examiné des déclarations de la BTA. L'une d'elles, publiée le 13 mars, appelait les enseignants et les employés du ministère de l'Éducation à faire grève, et demandait aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école pendant les manifestations de grande ampleur à Bahreïn. L'organisation a également écouté les discours donnés par Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb, au contenu similaire à la déclaration. Elle n'a cependant noté aucun élément indiquant que les discours et la déclaration ont préconisé une quelconque violence. Par conséquent, bien qu'Amnesty International n'ait pas tous les détails des éléments présentés jusqu'ici lors du procès, elle pense qu'il est possible que Jalila al Salman et Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb soient des prisonniers d'opinion détenus seulement pour avoir exercé de façon légitime leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion en tant que dirigeants de la BTA.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou en arabe :**

- faites part de votre inquiétude quant au fait que Jalila al Salman et Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb soient détenus seulement pour avoir exercé de façon légitime leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion en tant que dirigeants de la BTA, et si c'est bien le cas, appelez à leur libération immédiate et sans condition ;
- exhortez les autorités à les protéger de tout acte de torture ou d'autres mauvais traitements, à diligenter immédiatement une enquête minutieuse, impartiale et indépendante sur les mauvais traitements que Jalila al Salman aurait subis, à rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2011 À :**

#### Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin Issa Al Khalifa  
Office of His Majesty the King  
P.O. Box 555  
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn  
**Fax : +973 176 64 587**  
**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,***  
**(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
P.O. Box 1000, al-Manama, Bahreïn  
**Fax : +973 175 33 033**  
**Formule d'appel : *Your Highness, /***  
**Monsieur le Premier ministre,**

Sheikh Khalid bin Ali Al Khlaifa  
Ministry of Justice and Islamic Affairs  
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al  
Khalifa  
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn  
**Fax : +973 175 31 284**  
**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

#### Premier ministre

Ministre de la Justice et des Affaires  
islamiques

**Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter).**

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. DES ENSEIGNANTS ARRÊTÉS POUR AVOIR FAIT GRÈVE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Après les troubles de février et mars 2011 à Bahreïn, le ministre des Droits humains et du Développement social a dissous le comité de direction de la BTA, ainsi que d'autres associations, et nommé des membres désignés par le gouvernement à la place. Des organisations locales de défense des droits humains ont signalé que bon nombre d'enseignants et membres de la BTA sont victimes de tortures, de placements en détention et de harcèlement à cause de leur participation aux manifestations pacifiques. Tous les enseignants auraient été relâchés, sauf ceux mentionnés plus haut.

Des centaines de personnes ont été placées en détention depuis les manifestations antigouvernementales de mi-mars, lorsque les forces armées et les agents de sécurité ont réprimé les mouvements de protestation. Bon nombre de détenus, dont des médecins et d'éminents militants de l'opposition, ont été déférés devant des tribunaux militaires pour avoir dirigé ces mouvements et, dans certains cas, appelé à un changement de régime. Le 29 juin, le roi de Bahreïn a émis un décret selon lequel toutes les affaires traitées par des tribunaux militaires doivent être transmises à des tribunaux civils de droit commun.

Noms : Jalila al Salman (f) et Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb (h)

AU 227/11, MDE 11/040/2011, 26 juillet 2011

